

DDT (M) (cachet)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE, ET DE LA FORET
FranceAgriMer

Zone réservée à l'administration
NUMERO DU DOSSIER
N° PACAGE Département Année N° dossier
I _ / / / I _ / / / I _ / / / I

INDEMNITE A L'ABANDON TOTAL OU PARTIEL DE LA PRODUCTION LAITIERE
Règlement (CE) n° 1234/2007 du 22 octobre 2007 modifié- Article D. 654-88-1 à D.654-88-8 du code rural et de la pêche maritime
CERTIFICAT RELATIF A L'ABSENCE DE CONGE (résiliation de bail)
(du BAILLEUR ou du LOCATAIRE)

Je soussigné(e).....qui sollicite l'indemnité à l'abandon total ou partiel de la production laitière (ACAL) au titre de l'année 2013.

CERTIFIE et ATTESTE

- Avoir informé mes bailleurs du dépôt de ma demande d'ACAL.
- Ne pas avoir résilié mon bail auprès de l'un ou l'autre de mes bailleurs (coordonnées mentionnées ci-dessous).
- Ne pas avoir reçu congé de l'un ou l'autre de mes bailleurs.
- Ne pas avoir reçu de notification de justice prononçant un congé sur tout ou partie des parcelles exploitées en location.

Je reconnais qu'en cas de fausse déclaration ma demande d'ACAL sera annulée.

Fait à _____ le I__/_I__/_I__/_/_/___I Signature
(précédée de la mention lu et approuvé)

Les preneurs ont l'obligation de préciser les coordonnées exactes des bailleurs. Aucune suite ne sera donnée à votre demande si vous ne fournissez pas ces renseignements

Propriétaire(s)	Adresse complète de chaque propriétaire	Superficie(s) louée(s) porteuse(s) de quotas
TOTAL des surfaces louées porteuses de quotas (A)		

Propriétaire(s)	Adresse complète de chaque propriétaire	Superficie(s) louée(s) non porteuse(s) de quotas
TOTAL des surfaces louées non porteuses de quotas (B)		

TOTAL DES SURFACES LOUEES A+B (*)

(*) ATTENTION
- Ce total des surfaces louées doit être le même que celui mentionné sur votre demande d'indemnité (imprimé ACAL 1 page 1)
- il ne doit pas intégrer les terres que vous détenez en propriété

DDT (M) (cachet)

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE,
ET DE LA FORET**

FranceAgriMer

Zone réservée à l'administration

NUMERO DU DOSSIER

Département Année N° dossier

I _ / _ / I _ / _ / I _ / _ / I

N° PACAGE

I _ I

INDEMNITE A L'ABANDON TOTAL OU PARTIEL DE LA PRODUCTION LAITIÈRE
Demande d'attestation de livraisons

Règlement (CE) n° 1234/2007 du 22 octobre 2007 modifié - Articles D. 654-88-1 à D. 654-88-8 du code rural et de la pêche maritime

Destinataire (établissement acheteur du lait) :

Monsieur le Directeur,

J'ai déposé le I _ / _ I _ / _ I _ / _ / _ I auprès de la Direction départementale des territoires (et de la mer)

du département de _____

Une demande d'indemnité à l'abandon total de la production laitière

Si cette demande est acceptée, je me suis engagé à avoir cessé de livrer du lait ou des produits laitiers au plus tard le 31 mars 2014.

Une demande d'indemnité à l'abandon partiel de la production laitière

Si cette demande est acceptée, je me suis engagé à réduire définitivement à compter du 1^{er} avril 2014 mon quota laitier de I _ / _ / _ / _ / _ I litres au titre des livraisons et/ou au titre de la vente directe.

Je vous demande de bien vouloir, dans les plus brefs délais, transmettre au Directeur départemental des territoires (et de la Mer) le certificat de livraisons (**ACAL 10**) indiquant :

- que j'ai livré du lait depuis le 1^{er} avril 2013,
- les quantités livrées au cours de la campagne 2012-2013, le cas échéant.

Fait à _____, le I _ / _ I _ / _ I _ / _ / _ I
(signature)

Expéditeur

(nom et prénom ou raison sociale du demandeur)

demeurant à :

DDT (M) (cachet)

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE,
ET DE LA FORET**

FranceAgriMer

Zone réservée à l'administration
NUMERO DU DOSSIER
Département Année N° dossier
I / / I / / I / / I
N° PACAGE
I I I I I I I I I I

INDEMNITE A L'ABANDON TOTAL OU PARTIEL DE LA PRODUCTION LAITIERE
Certificat de cessation ou de réduction des livraisons

Règlement (CE) n° 1234/2007 du 22 octobre 2007 modifié - Articles D. 654-88-1 à D. 654-88-8 du code rural et de la pêche maritime

Rappel :

En application des dispositions des articles D. 654-88-1 à D. 654-88-8 du code rural et de la pêche maritime, ce certificat doit être transmis, dans les trente jours suivant la date de cessation, à la DDT (M),
soit au plus tard le 30 avril 2014.

Je, soussigné, certifie que M _____ domicilié à _____

CESSATION TOTALE

● a livré _____ litres, depuis le début de la campagne 2013/2014, et, le cas échéant, jusqu'à la date de cessation définitive le I ___ / ___ I ___ / ___ I ___ / ___ / ___ / ___ I

Je m'engage à informer la DDT (M), ainsi que FranceAgriMer, de toute reprise éventuelle de livraisons par ce producteur.

CESSATION PARTIELLE

● a livré _____ litres, depuis le début de la campagne 2013/2014.

Je m'engage à notifier la réduction définitive du quota laitier de ce producteur de _____ litres à partir de la campagne 2014/2015, et à adresser à la DDT (M) copie de la notification 2014/2015 qui mentionnera cette réduction.

Fait à _____ le I ___ / ___ I ___ / ___ I ___ / ___ / ___ / ___ I
(signature du responsable et cachet)

Expéditeur (établissement acheteur de lait) :	
N° Identifiant Acheteur (indispensable) :	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés publiques s'applique à ce formulaire. Elle vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Votre demande doit être adressée à votre directeur départemental des territoires (et de la mer).

Rappel important : Dans le cadre des contrôles a posteriori réalisés auprès des bénéficiaires, les preuves des engagements vous incombent. Vous devez l'obligation de conserver l'ensemble des justificatifs pendant une durée d'au moins 3 ans.

DDT (M) (cachet)

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE,
ET DE LA FORET**

FranceAgriMer

Zone réservée à l'administration
NUMERO DU DOSSIER
Département Année N° dossier
I / / I / / I / / I
N° PACAGE
I I I I I I I I I I

INDEMNITE A L'ABANDON TOTAL OU PARTIEL DE LA PRODUCTION LAITIERE
Attestation de cessation ou de réduction de commercialisation
pour les producteurs de lait vendeurs directs

Règlement (CE) n° 1234/2007 du 22 octobre 2007 modifié - Articles D. 654-88-1 à D. 654-88-8 du code rural et de la pêche maritime

Rappel :

En application des dispositions des articles D. 654-88-1 à D. 654-88-8 du code rural et de la pêche maritime, ce certificat doit être transmis, dans les trente jours suivant la date de cessation, à la DDT (M),
soit au plus tard le 30 avril 2014.

Je, soussigné, M _____ domicilié à _____

atteste :

CESSATION TOTALE

● avoir commercialisé _____ litres depuis le début de la campagne 2013/2014

le I / / I / / I / / / / I

Je m'engage à informer la DDT (M), ainsi que FranceAgriMer, de toute reprise éventuelle de commercialisation.

CESSATION PARTIELLE

● avoir commercialisé _____ litres, depuis le début de la campagne 2013/2014.

Fait à _____ le I / / I / / I / / / / I

(signature)

(signatures de tous les associés en cas de GAEC)

N° Identifiant QUOTA :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés publiques s'applique à ce formulaire. Elle vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Votre demande doit être adressée à votre directeur départemental des territoires (et de la mer).

Rappel important : Dans le cadre des contrôles a posteriori réalisés auprès des bénéficiaires, les preuves des engagements vous incombent. Vous devez l'obligation de conserver l'ensemble des justificatifs pendant une durée d'au moins 3 ans : les derniers bulletins des livraisons en cas d'activité mixte, facture d'achat et de vente de bovins, etc.